

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 avril 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.017

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 5 avril dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« Contexte : Le ministère de la Santé et des Services sociaux mène actuellement une campagne d'information et de sensibilisation sur l'usage des opioïdes. Le nombre de personnes qui ont reçu une ordonnance d'opioïdes a diminué en 2017, une première en six ans.

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les échanges courriels, les messages et les correspondances du ministère de la Santé et des Services sociaux aux compagnies pharmaceutiques concernant les opioïdes.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les échanges courriels, les messages et les correspondances des compagnies pharmaceutiques au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les opioïdes.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, tout document faisant état de rencontres entre des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et des représentants de compagnies pharmaceutiques concernant les opioïdes » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 18-CP-00023-02